

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23750**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit de la propriété intellectuelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil, Le Recteur de l'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit de propriété intellectuelle, parcours Droit de la propriété intellectuelle appliquée permet au diplômé de :

- Traiter des dossiers contentieux de droit de la propriété intellectuelle
- Rédiger des consultations en droit de la propriété intellectuelle
- Rédiger des contrats en droit de la propriété intellectuelle
- Exercer une activité de conseil en droit de la propriété intellectuelle

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit de propriété intellectuelle, parcours Droit de la propriété intellectuelle appliquée, le diplômé est capable de:

- Conseiller, assister ou représenter les tiers en vue de l'obtention, du maintien, de l'exploitation ou de la défense des droits de la propriété intellectuelle ou industrielle.
- Rédiger des contrats relatifs aux droits d'auteur et droits voisins, droit de la propriété industrielle, droit des nouvelles technologies.
- Assurer des consultations juridiques en matière de droit de la propriété intellectuelle et/ou industrielle.
- Conseiller et assister les entreprises dans la résolution de litiges liés à la contrefaçon et la liberté d'exploitation en France et à l'étranger.
- Participer à la définition et la mise en œuvre de stratégies de protection et de valorisation du patrimoine immatériel.
- Conduire des audits de portefeuilles de propriété industrielle, mettre en place ou proposer des actions de valorisation du patrimoine immatériel.

Gérer ou participer à la gestion des portefeuilles de marques et noms de domaine (lancement et suivi à un niveau mondial des recherches d'antériorité, suivi des dépôts, rachats, accords de coexistence, oppositions...)

- Réaliser des recherches d'antériorités (marques et noms de domaine), analyser et expertiser en français ou en anglais et conseiller les services du marketing.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Public (établissements nationaux, internationaux, associations et communautaires)
- Droit
- Conseil
- Consultant(e)
- Juriste dans des établissements administratifs et établissements culturels
- Juriste d'entreprise
- Juriste dans des organisations nationales, communautaires et internationales
- Avocat(e) collaborateur/collaboratrice
- Avocat(e)
- Conseil en propriété industrielle

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un master 1 des domaines: Droit privé, attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 de Droit des affaires peut accéder à la deuxième année dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'UFR de Droit.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2.

Master 1- semestres 1 et 2 -60ECTS

Semestre 1

UE 1 Formations fondamentales, 14 Ects

UE 2 Matières Complémentaires I, 9 Ects

UE 3 Matières Complémentaires II, 7Ects

Semestre 2

UE 1 Formations fondamentales, 14 Ects

UE 2 Matières Complémentaires, 9 Ects

UE 3 Matières de spécialisation, 7Ects

Master 2 - semestres 3 et 4 - 60 ECTS

Semestre 3

UE 1 Pratique du droit de la propriété intellectuelle I et II, 30 Ects

Semestre 4

UE 1 Pratique de la propriété intellectuelle Matières Complémentaires, 27 Ect

UE 2 Mémoire et stage, 3 Ects

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Directeur et enseignants du diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-9 06 du 23 août 1985) - Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) - Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. - Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE. - Validation d'une expérience professionnelle jugée équivalente prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur du parcours type.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Laboratoire de recherche MIL - Marchés - Institutions - Libertés	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 04 février 2014 relatif au diplôme national de master publié au JO du 11 février 2014

Arrêté du 16 juillet 2015 accordant l'Université de Paris-XII en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Arrêté du 25 Avril 2002 publié au JO du 27 Avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04 février 2014 relatif au diplôme national de master publié au JO du 11 février 2014

Arrêté ministériel du 16 juillet portant accréditation de l'université Paris-Est-Créteil à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

scuio-baip@u-pec.fr

Autres sources d'information :

<http://www.masterpia.com>

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Créteil]

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit

83-85, avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Historique de la certification :

Parcours « Droit de la propriété intellectuelle appliquée » se situe dans le prolongement du DESS de Droit de la propriété intellectuelle appliquée de Paris XII qui a été habilité en juin 2003